

4 - POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES UNITÉS PORTABLES D'AIDE AU PILOTAGE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS N^{OS} 1 ET 1-1

1. Objectifs de la politique

L'objectif de cette politique est d'énoncer les procédures générales d'utilisation des unités portables d'aide au pilotage (PPU) dans les circonscriptions n^{OS} 1 et 1-1.

2. Contexte

Étant donné la complexité liée à la zone de pilotage obligatoire de l'APL qui, par définition, inclut les circonscriptions n^{OS} 1 et 1-1, les pilotes qui ont la conduite d'un navire devraient utiliser, de façon appropriée, toutes les aides à la navigation disponibles et les technologies approuvées, notamment les PPU fournis par l'APL.

3. Énoncés de politique et exigences

- 3.1 Tout pilote ayant la conduite d'un navire dans les circonscriptions mentionnées ci-haut, doit utiliser, de façon appropriée, le PPU fourni par l'APL.
- 3.2 Les navires devraient être munis d'une prise de liaison (pilot plug) fonctionnelle interfacée GPS et Gyrocompas telle que décrite dans la *circulaire SN1 – Circ. 227 de l'Organisation Maritime Internationale*.
- 3.3 Les pilotes se doivent de garder à jour les PPU en effectuant périodiquement les mises à jour du système d'exploitation du support informatique, du logiciel de navigation et de la bibliothèque des cartes de navigation.
- 3.4 Les pilotes se doivent de se maintenir à jour en ce qui concerne l'utilisation et le dépannage de base de leur matériel.
- 3.5 Toute demande d'assistance technique pour les PPU doit être acheminée au : Centre d'assistance NavSim Technology Inc. Tél. : 877-726-7779 poste 5.
- 3.6 Pour le remplacement d'une ou de plusieurs composantes de leur PPU, les pilotes doivent communiquer avec le Centre d'affectation de l'APL.

4. Références

5. Responsabilité/Renseignements supplémentaires

- 5.1 La présente politique est approuvée et émise sous l'autorité du Premier Dirigeant.



- 5.2 Le Directeur exécutif, Sécurité et efficacité maritimes est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'entretien et de l'amélioration continue de la politique.
- 5.3 Pour tout commentaire ou toute demande de renseignements liés à la présente politique et à son application, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Directeur exécutif
Sécurité et efficacité maritimes
Administration de pilotage des Laurentides
999, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 1410
Montréal, Québec H3A 3L4
alain.richard@apl.gc.ca
Téléphone : (514) 283-6320 poste 299

- 6. **Documents connexes**
- 7. **Date de publication : 23-04-2021**